

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE
A/31/265
S/12209
13 octobre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente et unième session
Point 118 de l'ordre du jour

CONSEIL DE SECURITE
Trente et unième année

QUESTION DE CHYPRE

Lettre datée du 12 octobre 1976, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre datée du 12 octobre 1976 qui vous est adressée par M. Nail Atalay, représentant permanent de l'Etat fédéré turc de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 118 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Ilter TURKMEH

ANNEXE

Lettre datée du 12 octobre 1976, adressée au Secrétaire général
par M. Nail Atalay

J'ai appris que M. Vassos Lyssarides, président du parti chypriote grec EDEK et vice-président du Comité exécutif de l'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, se rendra bientôt à New York, à la tête d'une délégation de cette organisation, afin de tenir des consultations au sujet du problème de Chypre.

En vue de vous donner, et par votre intermédiaire, de donner aux éminents représentants des Nations Unies, des renseignements d'ordre général sur ce dirigeant chypriote grec, je vous transmets ci-joint une lettre datée du 1er septembre 1976 adressée au Rédacteur en chef de la Review of International Affairs par M. Rauf R. Denktas, président de l'Etat fédéré turc de Chypre, concernant un article écrit par M. Lyssarides dans un numéro récent de cette revue.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 118 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le représentant de l'Etat fédéré turc
de Chypre,

(Signé) Nail ATALAY

APPENDICE

Lettre datée du 1er septembre 1976, adressée au Rédacteur en chef
de la Review of International Affairs par M. Rauf R. Denktas

A propos de l'article du Dr V. Lyssarides intitulé "Chypre : le droit à l'existence", qui a paru dans le numéro du 20 mai 1976 de votre revue, je voudrais dire que cet article est mensonger et complètement étranger à la réalité.

Le 23 avril 1973, le Dr V. Lyssarides a fait, lors d'une conférence de presse à Nicosie à laquelle il assistait en sa qualité de chef du parti EDEK, la déclaration suivante :

"La cause véritable de la crise est qu'on n'a pas laissé le peuple chypriote exercer son droit à l'autodétermination. Les divers groupes se sont donc engagés dans des voies différentes, ce qui a provoqué une crise. Certains parlent des partisans de l'enosis (c'est-à-dire de l'union de Chypre avec la Grèce) et des adversaires de l'enosis (c'est-à-dire de l'union avec la Grèce). Rien n'est moins vrai. Tous les Chypriotes grecs sont partisans de l'enosis; ils ne reculeront devant aucun sacrifice et lutteront pour l'enosis (l'union avec la Grèce), pourvu que des conditions favorables à sa réalisation soient réunies."

Les deux communautés ethniques de Chypre sont parvenues à un compromis en 1959 et ont décidé de créer une République de Chypre binationale assortie de garanties excluant l'enosis (l'union avec la Grèce). Jusqu'en 1958, les dirigeants chypriotes grecs ont usé de tactiques terroristes pour réaliser l'union avec la Grèce. Le Dr V. Lyssarides, en tant que médecin de l'archevêque Makarios, a participé activement à cette lutte. Pour la communauté chypriote turque, l'enosis était une nouvelle forme de domination coloniale et d'esclavage. Les Chypriotes turcs devinrent donc un obstacle à la réalisation de l'enosis. D'où le compromis de 1959 par lequel les Chypriotes grecs ont semblé accepter une République binationale. Nous y avons consenti parce que l'enosis (les Turcs craignaient d'être colonisés par la Grèce) était écartée par un système de garanties.

Toutefois, comme l'a indiqué l'archevêque Makarios par la suite et comme il ressort très nettement du Plan Akritas (dont un exemplaire est joint à la présente lettre), les Chypriotes grecs n'ont jamais eu l'intention de maintenir et de préserver cette indépendance binationale.

Au cours d'un entretien avec des journalistes grecs venus à Chypre, de Grèce, l'archevêque Makarios déclarait, le 23 septembre 1973, à Mokhi, qu'il souhaitait vivre assez longtemps pour voir réalisée l'enosis, tandis que le Dr Lyssarides s'exprimait en ces termes (le texte de son intervention a été publié dans la presse chypriote grecque le 5 octobre 1973) à la radiodiffusion parisienne :

"La meilleure solution est celle à laquelle on parviendra par l'exercice du droit à l'autodétermination. Une solution contraire aux vœux du peuple chypriote ne saurait être durable. La solution qu'attend le peuple chypriote est celle d'une réhabilitation nationale complète."

En fait, le Dr Lyssarides cherchait, en se réclamant du droit à l'autodétermination, à imposer la volonté des Chypriotes grecs dans le cadre d'une République binationale, réunissant les deux communautés nationales en tant que partenaires cofondateurs. Le droit inaliénable des partenaires chypriotes turcs à la protection de l'indépendance et de la souveraineté de Chypre était ainsi bafoué et méconnu. "La réhabilitation nationale" tout comme "le droit à l'autodétermination" étaient synonymes d'enosis (union avec la Grèce).

Le 27 mars 1972, le Dr V. Lyssarides aurait fait au journal Kypros la déclaration suivante :

"L'exercice du droit à l'autodétermination à Chypre aboutira à l'union de Chypre tout entière avec la Grèce."

Voilà à quoi conduirait tout naturellement le genre d'autodétermination auquel les dirigeants grecs aspirent, à savoir un mépris complet de la volonté du cofondateur chypriote turc de l'indépendance de Chypre.

Ce ne sont là que quelques exemples des déclarations faites par les dirigeants chypriotes grecs mais elles montrent bien les causes véritables du problème chypriote et suffiront, je l'espère, à réfuter tout ce qu'a écrit le Dr V. Lyssarides dans l'article précité, paru dans votre estimé journal.

Le Dr V. Lyssarides, qui est le médecin personnel de l'archevêque Makarios, ne saurait dissimuler aux pays socialistes le "serment sacré" que l'archevêque Makarios a prêté alors qu'il se trouvait à l'église le 20 octobre 1950, et qui, depuis, est demeuré au cœur même du "problème chypriote". Voici ce serment :

"Je prête le serment sacré de tout faire pour parvenir à notre liberté nationale et de ne jamais renoncer à notre politique d'annexion de Chypre à la Grèce, notre mère-patrie."

En 1973 et plus tard, juste avant le coup d'Etat de 1974, l'archevêque a réaffirmé des dizaines de fois qu'il n'avait jamais failli à ce serment sacré. Le 4 mai 1972, il disait :

"Le ferme attachement et la fidélité à l'enosis constituent le facteur essentiel, le facteur clef."

Dans une interview accordée au journal Akropolis, de Grèce, il a indiqué :

"Je ne serai satisfait, sur le plan national, de même que tous les Grecs, que lorsque le problème de Chypre sera réglé par l'union de Chypre à la Grèce."

Quelque chose a-t-il changé depuis le coup d'état et l'Opération de paix de la Turquie, qui ont été rendus inévitables face au danger mortel que couraient l'indépendance binationale et son partenaire chypriote turc? Non, rien n'a changé dans l'esprit des dirigeants chypriotes grecs. Ils persistent à réclamer une autodétermination unilatérale et ils s'efforcent toujours de faire croire au monde que l'élément chypriote turc dans le problème de Chypre est sans importance. M. V. Lyssarides ne saurait pourtant méconnaître cet élément en faisant dire à un Erol Mehmet, quantité négligeable au demeurant, qu'il "ne veut pas de fils barbelés entre les Chypriotes frères grecs et turcs". Le Dr Lyssarides n'ignore certainement pas que ces fils barbelés (et pire encore, les fosses communes où gisent les Chypriotes turcs sur tout le territoire de l'île) ont été le fait de dirigeants chypriotes grecs qui, comme lui, ont cherché à imposer la volonté des Chypriotes grecs aux Chypriotes turcs depuis décembre 1963.

Le Dr Lyssarides a posé la question ainsi : "Chypre : le droit à l'existence". Nous ne sommes pas hostiles à un Etat chypriote binational. Qui plus est, nous avons donné nos vies pour défendre l'indépendance binationale tandis que M. Lyssarides cherchait à la détruire et à imposer une administration qui soit uniquement aux mains des Chypriotes grecs avant de donner l'assaut final pour la réalisation de l'enosis. C'est pourquoi les dirigeants chypriotes grecs refusent aux Chypriotes turcs le droit à l'existence en tant que partenaires cofondateurs. Le problème demeure donc irrésolu et il n'y a guère de chances pour qu'il soit résolu pendant que ceux-là même qui l'ont créé se conduisent en maîtres sur la scène politique chypriote grecque. Pour eux, un règlement du problème sur la base d'une indépendance binationale (présentée désormais comme une indépendance birégionale) est une défaite, car, comme il ressort de leurs discours et du plan Akritas tristement célèbre, on songe en réalité à créer un Etat chypriote grec, avant de lancer l'assaut final pour la réalisation de l'enosis.

Le Président de l'Etat fédéré
turc de Chypre,

(Signé) Rauf F. DENKTAS